

## **Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide**

**N° AMM : FR-2024-0014**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée du produit biocide **ENDURLED TFTs**,*

*de la société* **ENDURA S.p.A.**

*enregistrée sous le numéro* **BC-YG054980-24**

*Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative au produit,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 18 janvier 2024,*

*Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 ;*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

### **Article 2**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 13 décembre 2033.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 25/02/2024

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	ENDURLED TFTs
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	LGECT05

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ENDURA S.p.A.
	Adresse	Viale Pietramellara, 5 40121, Bologne Italie
Numéro de demande	BC-YG054980-24	
Type de demande	Demande de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle en parallèle	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0014	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	ENDURA S.p.A.
Adresse du fabricant	Viale Pietramellara 5 40121 Bologne Italie
Emplacement des sites de fabrication	ZOBELE HOLDING SPA Via Fersina 38100 Trento Italie
	CTR – Consultoria Técnica e Representacoes LDA Loteamento Industrial da Murteira Rua de Moçambique, Lotes 23-24-25 2135-325 Samora Correia Portugal

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS (agissant pour Environmental Science US LLC (US))
Adresse du fabricant	Lyon Vaise Business Center 3 Place Giovanni Da Verrazzano 69009 Lyon France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited* Plot No.306/3 Phase II G.I.D.C. 396195 Vapi Gujarat Inde

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tétrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,719
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	4-méthyl-2,6-bis(2-méthylpropanyl)phénol	Formulant	128-37-0	204-881-4	1,0

### 2.2. Type de formulation

LV : vaporisateur liquide

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des moustiques en intérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques ( <i>Culex spp.</i> , <i>Aedes spp.</i> ) Stade de développement : Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Diffusion Le produit est un liquide prêt à l'emploi contenu dans un flacon conçu pour s'adapter à diffuseur électrique approprié.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Maximum 10 heures par jour  Une unité pour une pièce de 30 m <sup>3</sup> pour une utilisation jusqu'à 45 jours (avec 10 heures de vaporisation/jour)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteilles en PP de 30 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- L'effet peut prendre plus de 45 minutes après l'activation du produit.
- S'assurer que l'appareil est en position verticale ; si nécessaire, tourner la prise pivotante.
- Insérer le diffuseur dans la prise pour activer l'action anti-moustique. Utilisation maximale : 10 heures par jour.
- Le diffuseur est généralement muni d'un bouton pour allumer et éteindre l'appareil, mais certaines versions peuvent ne pas avoir de bouton et le diffuseur commence à chauffer directement lorsque le diffuseur est branché sur la prise de courant.
- Après utilisation, retirer le diffuseur de la prise de courant. Il n'est pas nécessaire de retirer la bouteille du diffuseur électrique lorsque le produit n'est pas utilisé. Remplacer le flacon vide pour renouveler l'efficacité anti-moustique.
- Pour une efficacité optimale, les fenêtres doivent être fermées pendant l'utilisation du produit.
- Se laver les mains après avoir manipulé le flacon.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés / animaux de compagnie.
- Contient de la transluthrine, peut être dangereux / toxique pour les animaux de compagnie (par exemple chats, poissons et autres organismes aquatiques)
- A utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.
- Ne pas appliquer dans des pièces contenant des aquariums ou terrariums.
- En raison de leur sensibilité particulière à la transluthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Si l'infestation persiste contacter un professionnel.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 36 mois
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

- L'efficacité a été démontrée dans une pièce de 30 m<sup>3</sup> (surface au sol : 12 m<sup>2</sup>, hauteur : 2,5 m).